

# Diminution du revenu des parents

Si vous vous attendez à ce que les revenus des parents de 2024 soient inférieurs à ceux de 2023, donnez une estimation de ce que les revenus devraient être en 2024. On pourrait vous demander des documents pour vérification. Présentez un formulaire distinct pour chaque parent, le cas échéant.

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ N° de dossier : \_\_\_\_\_

Nom du parent : \_\_\_\_\_

Raison de la réduction des revenus :  Perte d'emploi.  Réduction des heures

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

| Revenus de 2024                     | Chiffres réels  | Estimation   | Total |
|-------------------------------------|---|--|-------|
|                                     | Du 1 <sup>er</sup> janvier au _____<br>(date d'aujourd'hui) | Du _____<br>(date d'aujourd'hui)<br>au 31 décembre |       |
| Salaire brut                        |   |  |       |
| Revenu de l'assurance-emploi        |   |  |       |
| Revenu net d'un travail indépendant |   |  |       |
| Sources de revenus non imposables   |   |  |       |
| Revenu de placement                 |   |  |       |
| Autre revenu (veuillez préciser) :  |   |  |       |

| Déductions de 2024                                  | Chiffres réels  | Estimation   | Total |
|---|---|--|-------|
|   | Du 1 <sup>er</sup> janvier au _____<br>(date d'aujourd'hui) | Du _____<br>(date d'aujourd'hui)<br>au 31 décembre |       |
| Déductions aux fins de l'impôt sur le revenu        |   |  |       |
| Déductions aux fins du Régime de pensions du Canada |   |  |       |
| Déductions aux fins de l'assurance-emploi           |   |  |       |

Signature du parent

Date

Numéro de téléphone

Envoyez le formulaire rempli par la poste OU par courriel à :

Aide aux étudiants du Manitoba  
1181, avenue Portage, bureau 401  
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Courriel : [ManitobaStudentAid@gov.mb.ca](mailto:ManitobaStudentAid@gov.mb.ca)

Le traitement des demandes peut prendre jusqu'à six (6) semaines ou plus pendant les périodes de pointe.

**DATE LIMITE** : Vous devez soumettre tous les renseignements nécessaires *au plus tard 45 jours avant la fin de votre période d'études*. Les fonds ne peuvent pas être versés après la fin de votre période d'études.

Les renseignements fournis à l'Aide aux étudiants du Manitoba pourraient faire l'objet d'une vérification.

Si vous avez des questions ou aimeriez recevoir des précisions, veuillez communiquer avec la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba :  
204 945-6321 ou sans frais (au Canada et aux États-Unis) : 1 800 204-1685  
ATS pour les personnes malentendantes :  
204 945-8483 (au Manitoba) ou 1 866 209-0696 (au Canada et aux États-Unis)  
[ManitobaStudentAid@gov.mb.ca](mailto:ManitobaStudentAid@gov.mb.ca)